

Cluses, le mercredi 6 mars 2019

Élèves de 3^e
Travail de mémoire et d'histoire – 75^e anniversaire de la bataille des Glières

Dans le cadre de la commémoration du 75^e anniversaire de la bataille des Glières, le collège Geneviève Anthonioz-de Gaulle va participer à une cérémonie officielle se déroulant à la **nécropole de Morette** **durant la matinée du dimanche 31 mars 2019.**

Les élèves de Troisième sont invités à cette commémoration officielle.

Quelques éléments à retenir :

- Le nombre de places étant restreint, il est impératif de remplir **rapidement** le coupon ci-dessous.
- Les élèves qui participent à cette cérémonie s'engagent à être présents lors des temps de préparation de la cérémonie (apprentissage des chants : *La Marseillaise*, *Le Chant des Partisans*). Calendrier de ces temps de travail qui ont lieu **en salle A109** :
 - vendredi 8 mars de 12h50 à 13h20
 - lundi 11 mars de 12h50 à 13h20
 - mercredi 13 mars de 13h15 à 16h15 (possibilité de pique-niquer dans la cour du collège) → **obligation d'apporter une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou carte de résident)
 - vendredi 15 mars de 12h50 à 13h20
 - lundi 18 mars de 12h50 à 13h20
 - vendredi 22 mars de 12h50 à 13h20
 - lundi 25 mars de 12h50 à 13h20 (répétition avec les CM2 de Magland)
 - jeudi 28 mars de 12h50 à 13h20
 - vendredi 29 mars de 12h50 à 13h20
- Il s'agit d'une cérémonie officielle, avec un protocole. Un code vestimentaire est à respecter.
- Le trajet en car sera pris en charge par l'Association des Glières.
- Les élèves participant à la cérémonie valideront sur leur bulletin du 3^e trimestre le parcours citoyen.

Le Principal, avec l'équipe organisatrice

Remarques : afin de pouvoir être à l'heure pour les répétitions,

- les élèves demi-pensionnaires passeront prioritaires à la cantine (les surveillants auront la liste des élèves concernés par ce passage prioritaire).
- les élèves externes qui souhaitent s'inscrire à la cantine passeront également prioritaires. Ils doivent s'inscrire préalablement en vie scolaire et régler leurs repas auprès de M. BONTOUX à l'intendance.
- les élèves externes ces jours-là qui souhaitent déjeuner rapidement chez eux et rentrer par la loge à 12h45 doivent le préciser dans le coupon-réponse ci-dessous et le remettre à l'un de leurs professeurs d'HG.

A rendre avant le lundi 11 mars 2019 à Mme Gallice, M. Ducroz ou M. Hemissi.

Je soussigné, Mme ou M. _____ père (mère) de
_____ en classe de _____ accepte que mon enfant
participe à la cérémonie du 75^e anniversaire de la bataille des Glières.

J'ai bien noté qu'il s'engage à participer en amont à des temps de préparation.

Fait à _____ le _____

Signature du (des) responsable(s) légal (aux)

Mon enfant est externe ; ces jours-là, il déjeunera rapidement au domicile et sera présent au collège à partir de 12h45 → il rentrera par la loge avec son carnet de correspondance.

Indiquer les jours précis si cela ne concerne pas toutes les répétitions :

.....